



GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	CONDITIONS D'AVANCEMENT
ASSISTANT	ASSISTANT PRINCIPAL 2 ^{ème} classe CLASSE	1° Soit compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'assistant et 5 ans de services effectifs en catégorie B ou de même niveau. 2° Soit compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade d'assistant et 3 ans de services effectifs en catégorie B ou de même niveau + examen professionnel
ASSISTANT PRINCIPAL 2 ^{ème} classe CLASSE	ASSISTANT PRINCIPAL 1 ^{ère} classe CLASSE	1° Soit compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'assistant principal 2 ^{ème} classe et 5 ans de services effectifs en catégorie B ou de même niveau. 2° Soit compter au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'assistant principal 2 ^{ème} classe et 3 ans de services effectifs en catégorie B ou de même niveau + examen professionnel

QUOTAS:

Voir tableaux « [Avancements de grades multiples – Catégorie B](#) » et « [Avancements de grades uniques – Catégorie B](#) »

Pour Plus d'infos : [CIRCULAIRE N° NOR IOCB1023960C](#)